



N°DEL133-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL DIX-NEUF** et le **SIX** du mois de **NOVEMBRE** à **18h30**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **31 OCTOBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

**Conseillers communautaires présents :**

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. BALAO Serge – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme LACOSTE Aline – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérandère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme AUDOUY Véronique  
Mme SERRE Anne  
Mme BASLY-LAPEGUE Christine  
Mme LOUME-SEIXO Viviane  
M. DUCHESNE Philippe  
Mme NIGITA Lydia  
M. LE BAIL Gérard  
M. DUVIGNAU André  
Mme GIRODET Christine  
M. BEDAT Henri

**Donne pouvoir à :**

M. CARRERE Christian  
M. MAUCLAIR Stéphane  
Mme BONJEAN Elisabeth  
M. DROUIN André  
Mme HENRARD Marie-Josée  
M. LE GLOAHEC Jean-Michel  
Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérandère  
M. BERTHOUX Christian  
Mme CANDAU Francette  
M. POMAREZ Serge

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme AUDOUY Véronique – Mme SERRE Anne – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. DUCHESNE Philippe – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – Mme NIGITA Lydia – M. LE BAIL Gérard – M. DUVIGNAU André – Mme GIRODET Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

**Secrétaire de séance :** M. MAUCLAIR Stéphane

**OBJET : FINANCES – CREATION, REVISION ET CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP/CP), EXERCICE 2019.**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-3-I,



**Vu** la délibération n° 25-2019 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2019 portant création, clôture, révision et modification des AP/CP,

Pour ne pas alourdir la section d'investissement des budgets et améliorer leur taux de réalisation, le Grand Dax utilise la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis 2012. Cela permet d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation dépenses / recettes et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient :

- pour permettre la prise en charge des aides individuelles aux entreprises sur les exercices 2019 et 2020, de créer une Autorisation de Programme d'un montant de 500 000€ et répartir les crédits de paiements conformément au tableau joint en annexe.
- pour permettre l'étalement sur deux exercices des travaux d'aménagement des abords du Centre Aquatique, de créer une Autorisation de Programme d'un montant de 1 582 000€ et répartir les crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.
- l'Autorisation de Programme n° D134-2019 Fonds de concours aux communes rurales nécessite d'être augmentée de 91 000€ pour tenir compte des délibérations prises en conseil en date des 17 juillet, 25 septembre et 6 novembre 2019 approuvant l'attribution de ces aides aux communes rurales, et d'ajuster la répartition des crédits de paiement initialement prévus conformément au tableau joint en annexe.
- de clôturer l'Autorisation de programme n° D103-2012 LGV SEA pour un montant total de 7 896 811.87€.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,  
LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme pour les aides individuelles aux entreprises et la répartition des crédits de paiements tel qu'exposé dans le tableau joint en annexe.

**Article 2 : APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme pour les travaux d'aménagement des abords du Centre Aquatique et la répartition des crédits de paiements tel qu'exposé dans le tableau joint en annexe.

**Article 3 : APPROUVE** la révision de l'Autorisation de Programme n°D134-2019 et d'ajuster les Crédits de Paiement tel qu'exposé dans le tableau joint en annexe.

**Article 4 : APPROUVE** la clôture de l'Autorisation de Programme n°D103-2012 LGV SEA tel qu'exposé dans le tableau joint en annexe.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 6 novembre 2019**

**LA PRESIDENTE,**

  
**Elisabeth BONJEAN.**